

Code de bonne conduite ... sur les chemins



**Nous ne sommes
pas les seuls
à utiliser les chemins.
Ne mettons pas
les autres en danger
par notre comportement
ou notre matériel**

**RESPECTONS
L'ARDÈCHE**



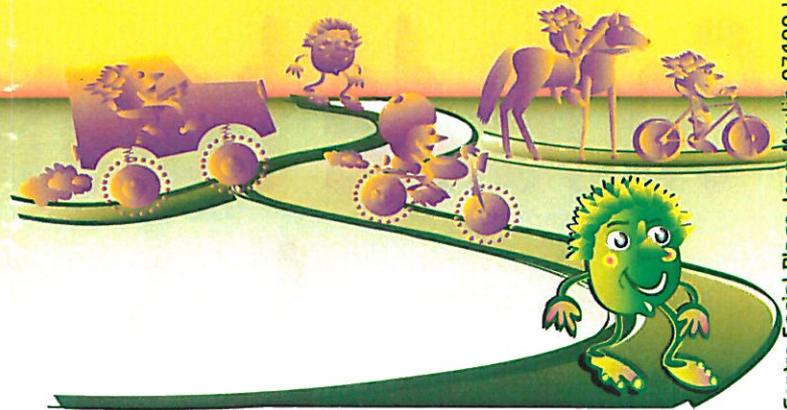
Nous ne sommes pas les seuls à utiliser les chemins.

"Rappel de la législation française"

Art.L.362-1 En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur, sur tout le territoire national.

De plus, dans un Parc Naturel Régional, chaque commune adhérente doit prendre un arrêté pour réglementer la circulation sur ses voies et chemins.

(loi 91-2 du 3 janvier 1991 art. 1er)



RESPECT D'AUTRUI

Nous ne sommes pas les seuls à utiliser les chemins. Ne mettons pas les autres en danger par notre comportement ou notre matériel.



BRUIT

Le bruit d'un moteur, même modéré, n'est agréable que pour celui qui pilote. Coupons les gaz aussi souvent que nécessaire : rencontres, pauses, ...

MAITRISE DE LA VITESSE ET DU COMPORTEMENT

Adaptons notre vitesse et notre conduite à nos capacités, au terrain, à la météo ainsi qu'à la fréquentation.



RENCONTRE

Toute rencontre avec un autre usager peut provoquer un effet de surprise pouvant être facteur de danger. Selon la configuration du terrain, courtoisie et bon sens établiront les priorités de passage. Prenons le temps d'un sourire !



RESPECT DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Certains espaces sont cultivés ou exploités. Ne pénétrons pas dans les propriétés privées sans autorisation !

RESPECT DU MILIEU NATUREL

L'impact sur l'environnement est fonction du type d'engin, des pneumatiques et du comportement du conducteur. Tenons compte de la nature et de la structure du terrain. Adaptons notre conduite aux difficultés techniques rencontrées. Protégeons les chemins !



RESPECT DE LA SIGNALÉTIQUE

Certains chemins sont sensibles. Un balisage spécifique de réglementation a été installé. Respectons-le !



MOTORISES EN GROUPE

Pratiquer en groupe augmente les risques signalés précédemment. Préparons attentivement notre sortie et préférons pour son encadrement une personne compétente. Un ouvrier pourra rouler en tête lentement afin de s'assurer que la voie est libre.

RESPECTONS L'ARDÈCHE

Notre département est un fantastique terrain pour la pratique de toutes les activités de pleine nature. De notre comportement en tant qu'amateur ou professionnel dépend l'avenir de nos loisirs